

2017_CT2_456

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Demande de subvention pour la mise en œuvre du programme de travaux Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) des plans de massif du Montaiquet, Pas des Lanciers, Arbois, Quatre Termes, Régagnas et Chaîne des Côtes et Trévaresse - Appel à projet DFCI 2017

Le 12 octobre 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes au Puy-Sainte-Réparate, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à GALLESE Alexandre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à SUSINI Jules – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à TAULAN Francis – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à RAMOND Bernard – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – HOUEIX Roger donne pouvoir à MARTIN Régis – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – TERME Françoise donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BORELLI Christian – BOYER Raoul – CALAFAT Roxane – CHAZEAU Maurice – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MICHEL Marie-Claude – MORBELLI Pascale – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – ROUVIER Catherine – SLISSA Monique

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Christian DELAVET donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171012-2017_CT2_456- DE Date de télétransmission : 20/10/2017 Date de réception préfecture : 20/10/2017

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets
Forêt**

■ Séance du 12 octobre 2017

06_2_02

■ **Demande de subvention pour la mise en œuvre du programme de travaux
Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) des plans de massif du
Montaiguet, Pas des Lanciers, Arbois, Quatre Termes, Régagnas et Chaîne des
Côtes et Trévaresse - Appel à projet DFCI 2017**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Environnement, Développement Durable, Agriculture et Forêt

■ Séance du 19 octobre 2017

4426

■ Demande de subvention pour la mise en œuvre du programme de travaux Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) des plans de massif du Montaignet, Pas des Lanciers, Arbois, Quatre Termes, Régagnas et Chaîne des Côtes et Trévaresse - Appel à projet DFCI 2017

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de la Métropole Aix-Marseille-Provence, les politiques mises en place au sein de ses différents territoires depuis plusieurs années ont été poursuivies. Sur le Pays d'Aix, une politique de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) ambitieuse a été engagée avec la mise en œuvre de travaux forestiers de protection et d'accessibilité aux massifs pour les services de secours. Ces actions peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe, en conséquence, de solliciter dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement leur participation.

Descriptif de l'opération concernée :

Chaque année, le Pays d'Aix établit, en s'appuyant sur la contribution des Comités consultatifs des massifs forestiers de son territoire, les programmes des travaux de Défense des Forêts Contre l'Incendie, à réaliser dans les secteurs qu'elle gère, conformément aux Plans de Massifs de Protection de la Forêt Contre l'Incendie (PMPFCI), anciennement appelés PIDAF.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_456-
DE
Date de télétransmission : 20/10/2017
Date de réception préfecture : 20/10/2017

Ces programmations comprennent des travaux de :

- diminution de la biomasse,
- mise en sécurité des bords de piste DFCI,
- réalisation de pistes DFCI,
- installation d'équipements hydrauliques.

Les services affectés au Territoire du Pays d'Aix en assurent la maîtrise d'ouvrage, après validation de ce programme.

Six plans de massifs forestiers sont concernés à ce jour par ce dispositif : le Montaiguet, le Régagnas - Monts Auréliens, le Pas des Lanciers et l'Arbois (depuis 2016), la Chaîne des Côtes - Trévaresse et enfin les Quatre Termes.

Dans le cadre de l'appel à projet DFCI 2017, du dispositif 8.3.1 concernant l'aide aux opérations de Défense des Forêts Contre les Incendies du FEADER, de nouvelles procédures émises au sein du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône nécessitent des modifications dans la formulation de la demande de financement émise lors du Bureau de la Métropole du 30 mars 2017 pour des travaux prévus en 2018.

La principale modification à apporter à la demande au Conseil Départemental 13 est d'inscrire le taux de 20 % de participation à chacun des partenaires financiers. Cet ajustement permet aussi d'actualiser la demande aux dernières évolutions techniques concernant certains chantiers à réaliser dans les « Plans de Massif » du territoire du Pays d'Aix (ajustement de périmètre, contenu des travaux...).

Ce type de travaux peut être subventionné à un taux maximum de 80 % par l'Union Européenne, l'État, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Un détail des travaux proposés à l'Appel à Projet est détaillé par massif comme suit :

Programme de travaux du Plan de Massif du Régagnas – Monts Auréliens (communes de Trets, Fuveau, Peynier, Gardanne et Gréasque) pour un montant HT de 55.367,00 €				
Localisation	Désignation chantier	Surface Linéaire	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Peynier	Interface « Marignon »	8 ha	8.070,00	9.684,00
Gardanne	Interface « Les Giboux »	13,5 ha	13.464,00	16.156,80
Gardanne	Eclaircie « Capeou Beauzil »	11,6 ha	13.519,00	16.222,80
Fuveau	Eclaircie « Bellevue »	14,5 ha	20.314,00	24.376,80
Total « AP 2017 »			55.367,00	66.440,40

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_456-
DE
Date de télétransmission : 20/10/2017
Date de réception préfecture : 20/10/2017

Programme de travaux du Plan de Massif du Montaiquet et les collines environnantes (communes d'Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Gardanne, Meyreuil) pour un montant HT de 83.553,00 €				
Localisation	Désignation chantier	Surface Linéaire	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Bouc-Bel-Air	Interface Sainte Anne	3,8 ha	4.470,00	5.364,00
Aix-en-Provence	Éclaircie Vallon du coq	20 ha	35.903,00	43.083,60
Aix-en-Provence	Dépressage Sud Pré de Magnan	17 ha	43.180,00	51.816,00
Total « AP 2017 »			83.553,00	100.263,60

Programme de travaux du Massif du Pas des Lanciers (communes de Cabriès et des Pennes-Mirabeau) et de l'Arbois (communes d'Aix-en-Provence, Vitrolles et Ventabren) , pour un montant HT de 32.653,00 €				
Localisation	Désignation chantier	Surface (ha)	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Cabriès	Le Couladou	6,3 ha	14.388,00	17.265,60
Aix-en-Provence	Les Vences	8,6 ha	18.265,00	21.918,00
Total « AP 2017 »			32.653,00	39.183,60

Programme de travaux du Massif de la Chaîne des Côtes - Trévaresse (communes d'Aix-en-Provence, Meyrargues, Saint-Cannat, Venelles, Rognes, Le Puy- Sainte-Réparate, Saint-Estève-Janson, La Roque d'Anthéron et Lambesc) pour un montant HT de 71.525,00 €				
Localisation	Désignation chantier	Surface (ha)	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Le Puy-Ste-Réparate	Saint-Canadet	12,5 ha	22.077,00	26.492,40
Rognes	Pie Fouquet	11,9 ha	24.363,00	29.235,60
La Roque d'Anthéron	Gontard / D561a	12 ha	25.085,00	30.102,00
Total « AP 2017 »			71.525,00	85.830,00

Programme de travaux du Plan de Massif des Quatre Termes (communes de Coudoux, Ventrabren, Eguilles, Saint-Cannat (Sud) et Lambesc (Sud)) , pour un montant total HT de 56.445,00 €				
Localisation	Désignation chantier	Surface (ha)	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Coudoux	Interface Bastide d'Astre sud	6,4 ha	14.145,00	16.974,00
Ventabren	Interface BDS piste QT 109	20 ha	42.300,00	50.760,00
			56.445,00	67.734,00

Le montant total des travaux programmés est donc de :

Appel à Projet 2017 - Programme de travaux	
Massif forestier concerné	Montant HT
Massif du Régagnas	55.367,00 €
Massif du Montaiquet	83.553,00 €
Massifs de l'Arbois et du Pas des Lanciers	32.653,00 €
Massif de la Chaîne des Côtes - Trévaresse	71.525,00 €
Massif des Quatre Termes	56.445,00 €
Total HT	299.543,00 €
TVA (20 %)	59.908,60 €
<u>TOTAL TTC</u>	<u>359.451,60 €</u>

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_456-
DE
Date de télétransmission : 20/10/2017
Date de réception préfecture : 20/10/2017

Le montant total des interventions faisant l'objet d'une demande de financement, dans le cadre du dispositif 8.3.1 concernant l'aide aux opérations de Défense des Forêts Contre les Incendies du FEADER - Appel à Projet 2017 est de **299.543,00 € HT** (soit 359.451,60 € TTC).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES HT
Europe	20 %	59.908,60 €
État	20 %	59.908,60 €
Conseil Régional PACA	20 %	59.908,60 €
Conseil Départemental 13 « PIDAF »	20 %	59.908,60 €
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	59.908,60 €
TOTAL HT		299.543,00 €

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ENV 002-1696/17/BM du Bureau de la Métropole du 30 mars 2017 relative à la demande de subventions pour la mise en œuvre du programme de travaux prévus en 2018 de Défense des Forêts Contre l'Incendie dans le cadre des Plans de massifs du Montaignet, Pas des Lanciers, Arbois, Quatre Termes, Régagnas et Chaîne des Côtes et Trévaresse.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : demande de subvention pour la mise en œuvre du programme de travaux de Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) des plans de massif du Montaignet, Pas des Lanciers, Arbois, Quatre Termes, Régagnas et Chaîne des Côtes et Trévaresse - Appel à projet DFCI 2017.

Délibère

Article 1 :

Cette délibération abroge la délibération n° ENV 002-1696/17/BM relative à la demande de subventions pour la mise en œuvre du programme de travaux prévus en 2018 de Défense des Forêts Contre l'Incendie dans le cadre des Plans de massifs du Montaignet, Pas des Lanciers, Arbois, Quatre Termes, Régagnas et Chaîne des Côtes et Trévaresse approuvée en Bureau de la Métropole du 30 mars 2017.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et des services de l'État, la DDTM (Guichet Unique) étant chargée d'instruire les dossiers, et à signer tout document y afférant pour la réalisation de cette opération.

Article 3 :

Les recettes correspondantes seront constatées au Budget 2018 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur les lignes 1317/76 pour la DDTM ; 1312/76 pour la Région ; et 1313/76 pour le Département.

Pour enrôlement,
La Conseillère Déléguée
Agriculture et Forêts, Paysages

Danièle GARCIA

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Demande de subvention pour la mise en œuvre du programme de travaux Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) des plans de massif du Montaignet, Pas des Lanciers, Arbois, Quatre Termes, Régagnas et Chaîne des Côtes et Trévaresse - Appel à projet DFCI 2017

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	73
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	73
Majorité absolue	37
Pour	73
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **18 OCT. 2017**

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171012-2017_CT2_456- DE Date de télétransmission : 20/10/2017 Date de réception préfecture : 20/10/2017
